



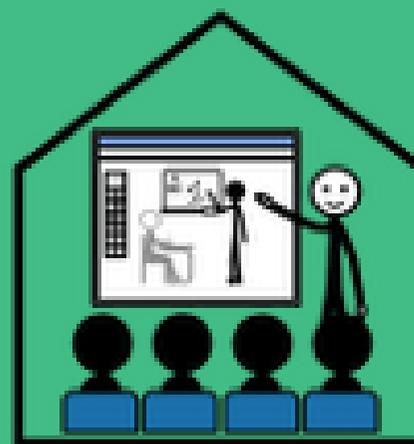
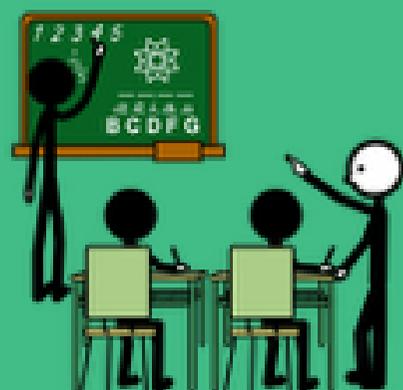
EPSILON À L'ÉCOLE

Outils



DROIT À UNE ÉDUCATION EFFICACE

DÉCLARATION DU DROIT DES ÉLÈVES À UNE ÉDUCATION EFFICACE





Déclaration du droit des élèves à une éducation efficace

Sur la base des principes qui ont été démontrés pour améliorer l'apprentissage et les performances des élèves, les éléments suivants sont des droits à l'éducation recommandés pour tous les élèves :

1

Contexte éducatif général de l'élève

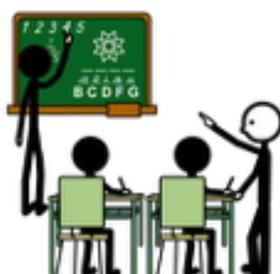
Contribution : Julie le TEXIER – Olivia DIAZ DIAZ



J'ai le droit à une école qui encourage ma réussite.



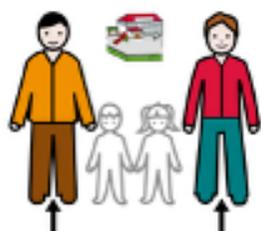
J'ai le droit à une école qui évite les jugements négatifs.



J'ai le droit à un enseignant qui m'accompagne avec attention.



J'ai le droit à un cadre motivant et bienveillant.



J'ai le droit à une école qui soutient mes parents dans leur rôle.



J'ai le droit à ce que mes parents apprennent à mieux m'aider dans mes devoirs.



J'ai le droit à une école qui propose des formations à mes parents.



J'ai le droit à une famille qui m'encourage à réussir.



J'ai le droit à des parents qui suivent mes progrès.



J'ai le droit à une maison où je me sens soutenu et motivé.





Déclaration du droit des élèves à une éducation efficace



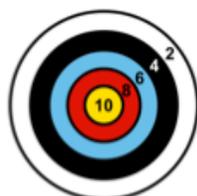
Sur la base des principes qui ont été démontrés pour améliorer l'apprentissage et les performances des élèves, les éléments suivants sont des droits à l'éducation recommandés pour tous les élèves :

2

Les objectifs du programme et de l'enseignement

Contribution : Estelle HEDJAM et Sonia BLOCK SAGHIR

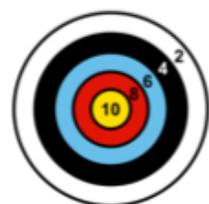
- J'ai le droit à des objectifs d'apprentissages clairs, efficaces, progressifs et utiles à long terme



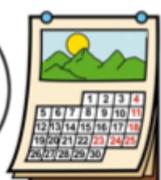
J'ai le droit à des objectifs d'apprentissage



J'ai le droit à des objectifs clairs



J'ai le droit à des objectifs progressifs

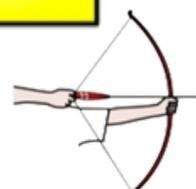


J'ai le droit à des objectifs utiles à long terme

- J'ai le droit d'exiger que mon projet ait des critères clairs, précis et rapides.



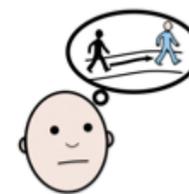
J'ai le droit d'exiger que mon projet ait des critères clairs.



J'ai le droit d'exiger que mon projet ait des critères précis.



J'ai le droit d'exiger que mon projet ait des critères rapides à atteindre.



J'ai le droit à des objectifs utiles, dans la vie personnelle.



J'ai le droit à des objectifs en lien avec ma formation professionnelle.



J'ai le droit à ce que l'on valide par des mesures si les compétences sont maintenues.





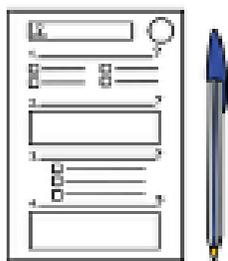
Déclaration du droit des élèves à une éducation efficace

Sur la base des principes qui ont été démontrés pour améliorer l'apprentissage et les performances des élèves, les éléments suivants sont des droits à l'éducation recommandés pour tous les élèves :

3

L'évaluation et le parcours des élèves devraient comporter :

Contribution : Virginie PONTIER & Laurie LEFEUVRE



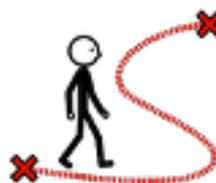
- J'ai le droit d'être évalué avec des critères clairs.



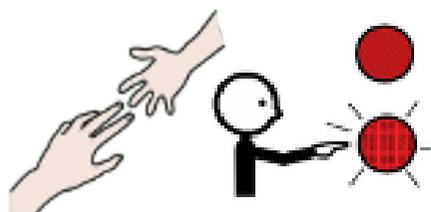
- J'ai le droit de refuser que l'on me colle une étiquette



- J'ai le droit de ne pas être jugé



- J'ai le droit d'avoir un parcours personnalisé.



- J'ai le droit d'être soutenu pour prendre de bonnes décisions



- J'ai le droit d'être respecté dans mon rythme d'apprentissage



- J'ai le droit à ce que l'on croit en mes compétences



- J'ai le droit à des objectifs utiles, dans la vie personnelle.





Déclaration du droit des élèves à une éducation efficace

Sur la base des principes qui ont été démontrés pour améliorer l'apprentissage et les performances des élèves, les éléments suivants sont des droits à l'éducation recommandés pour tous les élèves :

4

Les méthodes pédagogiques

Contribution : Eléonor Nazaryan et Sabrina Almeida



J'ai le droit d'apprendre à mon rythme



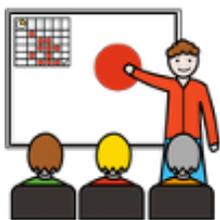
J'ai le droit d'avoir plusieurs occasions d'apprendre



J'ai le droit d'enseignement adapté à mes performances individuelles



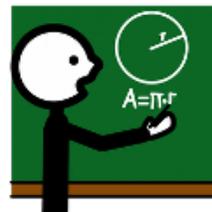
J'ai le droit d'apprentissage individualisé, si l'instruction en groupe n'est pas efficace pour moi



J'ai le droit d'avoir plusieurs répétitions pour mémoriser à long terme



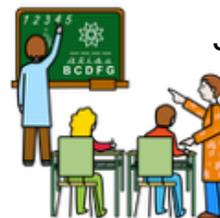
J'ai le droit d'avoir de la bienveillance face à mes erreurs



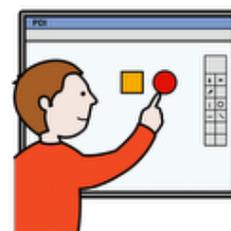
J'ai le droit de recevoir des explications pour progresser



J'ai le droit à des éloges pour soutenir mes efforts



J'ai le droit d'avoir un accompagnement individualisé en cas de difficultés



J'ai le droit d'utiliser des outils adaptés et validés pour apprendre et réussir



J'ai le droit d'avoir des enseignants soutenus et à jour des dernières connaissances.



Déclaration du droit des élèves à une éducation efficace

Sur la base des principes qui ont été démontrés pour améliorer l'apprentissage et les performances des élèves, les éléments suivants sont des droits à l'éducation recommandés pour tous les élèves :

5

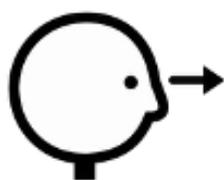
La mesure et l'évaluation sommative

Contribution : Virginie PONTIER & Laurie LEFEUVRE

Mesurer et évaluer les élèves



- J'ai le droit de ne pas être comparé aux autres élèves.



- J'ai le droit de voir mes progrès.



- J'ai le droit de savoir ce que je sais faire



- J'ai le droit que l'on me rappelle ce que j'ai appris



- J'ai le droit de recevoir les retours (compliments, explications) en privé



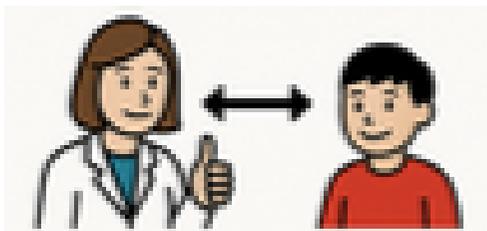
Déclaration du droit des élèves à une éducation efficace

6

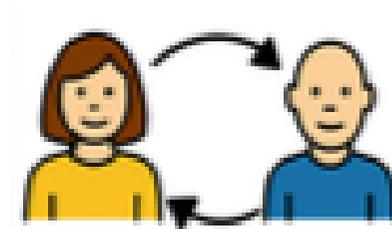
Sur la base des principes qui ont été démontrés pour améliorer l'apprentissage et les performances des élèves, les éléments suivants sont des droits à l'éducation recommandés pour tous les élèves :

La responsabilité du succès

Contribution : Véronique Hennion et Chloé Schmidt d'HONNEUR



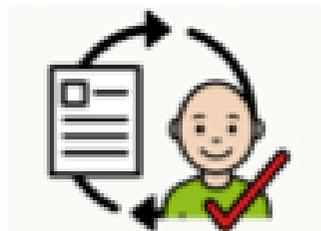
- J'ai le droit d'être aidé par les professionnels pour progresser.



- J'ai le droit à ce que les professionnels adaptent leur manière d'enseigner si cela ne fonctionne pas, et ce, jusqu'à ce que je réussisse.



- J'ai le droit de choisir, avec mes parents, une autre école si c'est mieux pour moi.



- J'ai le droit d'utiliser des outils et des supports adaptés à mes besoins.



- J'ai le droit de suivre un enseignement qui me correspond.



Déclaration du droit des élèves à une éducation efficace.

Sur la base des principes qui ont été démontrés pour améliorer l'apprentissage et les performances des élèves, les éléments suivants sont des droits à l'éducation recommandés pour tous les élèves :

1. Le contexte éducatif général de l'élève devrait inclure :

- Des environnements scolaires sociaux et physiques qui encouragent et maintiennent les résultats et les progrès scolaires et qui découragent les comportements incompatibles avec ces objectifs ;
- Des écoles qui traitent les élèves avec soin et une attention individuelle, comparable à celle offerte par une famille attentionnée ;
- Des programmes scolaires offrant un soutien et une formation aux parents en matière de compétences parentales et pédagogiques ;
- Des conséquences et de l'attention à la maison qui encouragent et maintiennent le succès à l'école.

2. Les objectifs du programme et de l'enseignement devraient :

- Se baser sur des hiérarchies ou des séquences d'objectifs pédagogiques validées de manière empirique et sur des critères de performance mesurables, dont il est prouvé qu'ils favorisent la maîtrise cumulative et qui ont une valeur à long terme pour la culture ;
- Spécifier des critères de maîtrise qui incluent à la fois la précision et la rapidité des performances fluides ;
- Inclure des objectifs qui spécifient le succès personnel et professionnel à long et à court terme et qui, une fois maîtrisés, seront maintenus par des conséquences naturelles dans la vie quotidienne ;
- Inclure la rétention et le maintien à long terme des compétences et des connaissances comme objectifs pédagogiques explicitement mesurés.

3. L'évaluation et le parcours des élèves devraient comporter :

- Des méthodes d'évaluation et de reporting suffisamment référencées sur des critères pour promouvoir une prise de décision utile, basée sur les niveaux réels des compétences et des connaissances, plutôt que sur des étiquettes catégoriques telles que "perturbé émotionnellement" ou "présentant des troubles de l'apprentissage",
- Parcours scolaire basé sur la correspondance entre les compétences d'entrée mesurées et les compétences requises en tant que conditions préalables pour un niveau donné dans un programme d'études hiérarchisé.

This statement was abstracted from a report by the Association for Behavior Analysis Task Force on the Right to Effective Education [members: B. H. Barret (chair), R. Beck, C. Binder, D. A. Cook, S. Engelmann, R. D. Greer, S. J. Kyrklund, K. R. Johnson, M. Maloney, N. McCorkle, J. S. Vargas, and C. L. Watkins]. The full report of the Task Force was accepted by the ABA Executive Council and was published in The Behavior Analyst, 1991, Volume 14(1). This abbreviated statement was subsequently approved by majority vote of the general membership. It now constitutes official ABA policy.

4. Les méthodes pédagogiques devraient :

- Permettre aux élèves de maîtriser les objectifs pédagogiques à leur propre rythme et de réagir aussi rapidement et aussi fréquemment qu'ils le peuvent pendant au moins une session d'enseignement au rythme de chacun et chaque jour.
- Fournir des occasions de pratique suffisantes pour permettre aux élèves de maîtriser les compétences et les connaissances à chaque étape du programme.
- Fournir des conséquences conçues pour corriger les erreurs et / ou augmenter la fréquence des réponses et qui sont ajustées en fonction des performances individuelles jusqu'à ce qu'elles permettent aux élèves d'atteindre les résultats souhaités.
- Etre sensible aux mesures de l'apprentissage et du rendement individuels, et les ajuster en fonction des mesures, y compris l'utilisation d'un enseignement individualisé lorsque l'instruction en groupe ne produit pas les résultats souhaités.
- Utiliser régulièrement les équipements les plus avancés pour promouvoir la maîtrise des compétences via des programmes intégrant les fonctionnalités validées décrites dans ce document.
- Etre dispensés par des enseignants qui reçoivent une formation basée sur les performances, un soutien administratif et de supervision, et une évaluation de l'utilisation de procédures, de programmes et de matériels pédagogiques d'une efficacité mesurable et scientifiquement validée.

5. La mesure et l'évaluation sommative devraient comporter :

- Prise de décision au moyen de mesures objectives de la performance, basées sur le curriculum, et
- Les rapports sur les réalisations et les progrès individuels mesurés objectivement plutôt que sur des évaluations subjectives, des comparaisons référencées avec des normes ou un classement par lettre.

6. La responsabilité du succès devrait stipuler que :

- Les conséquences financières et opérationnelles pour le personnel scolaire dépendent de mesures objectives du rendement des élèves.
- Les enseignants, les administrateurs et le programme d'éducation générale assument la responsabilité de la réussite des élèves et changent de programme jusqu'à ce que les élèves atteignent leur plus haut niveau de performance.
- Les élèves et les parents devraient être autorisés et encouragés à changer d'école ou de programme scolaire jusqu'à ce que leurs besoins éducatifs soient satisfaits.